

PAS le domicile enregistré

Notification du divorce

Soumis le [date/mois/année]

Au maire de

Accepté le [date/mois/année] N° :		Envoyé le [date/mois/année] Le maire de				
Envoyé le [date/mois/année] N° :		Sceau				
Vérification des documents	Inscription au registre des familles	Vérification des écritures	Formulaire d'enquête	Registre supplémentaire des familles	Certificat de résidence	Notification

(1)	(Furigana)	Époux		Épouse		
	Nom	Nom Prénom		Nom Prénom		
	Date de naissance					
	Adresse (Adresse de la résidence enregistrée)					
		Nom du chef de famille		Nom du chef de famille		
(2)	Domicile enregistré (S'il s'agit d'un ressortissant étranger, n'écrivez que sa nationalité)					
		Nom du chef de famille				
	Noms des parents et lien de parenté avec les parents (Inscrivez le nom des parents adoptifs dans la section « Autres remarques » ci-dessous, le cas échéant)	Père de l'époux	Lien de parenté	Père de l'épouse	Lien de parenté	
		Mère de l'époux		fil		Mère de l'épouse
(3)	Type de divorce	<input type="checkbox"/> Divorce par accord <input type="checkbox"/> Divorce par médiation réglé le [date/mois/année] <input type="checkbox"/> Divorce par adjudication, devenu définitif et exécutoire le [date/mois/année]		<input type="checkbox"/> Divorce par accord transactionnel conclu le [date/mois/année] <input type="checkbox"/> Divorce par reconnaissance de la réclamation faite le [date/mois/année] <input type="checkbox"/> Divorce par jugement devenu définitif et exécutoire le [date/mois/année]		
(4)		<input type="checkbox"/> L'époux va retourner dans son ancien registre familial <input type="checkbox"/> L'épouse va créer un nouveau registre de famille		Domicile enregistré de la personne qui revient au nom de famille pré-nuptial		
	Domicile enregistré:		Nom du chef de famille :			
(5)	Nom de(s) (l')enfant(s) mineur(s)	Enfant sur lequel l'époux exerce l'autorité parentale		Enfant sur lequel l'épouse exerce l'autorité parentale		
(6)	Période pendant laquelle le couple a vécu ensemble	De		(le mois et l'année où le couple a commencé à vivre ensemble)		
(7)		Jusqu'à		(le mois et l'année où le couple a commencé à vivre séparément)		
(8)	Adresse avant que le couple ne commence à vivre séparément					
(9)	Activité principale du ménage avant que le couple ne commence à vivre séparément ; et	<input type="checkbox"/> 1. Activité agricole de manière exclusive ou concomitante à d'autres activités <input type="checkbox"/> 2. Entreprise indépendante exploitée individuellement, entreprise industrielle et commerciale ou entreprise de services <input type="checkbox"/> 3. Employé comme travailleur à temps plein dans une entreprise ou un magasin familial (à l'exception de la fonction publique) comptant de 1 à 99 employés. (S'il s'agit d'un employé embauché à la journée ou sous contrat d'un an ou moins, choisissez la rubrique 5) <input type="checkbox"/> 4. Employé en tant que travailleur à temps plein ou dirigeant dans une entreprise ou une organisation qui ne relève pas du point 3. (S'il s'agit d'un employé embauché à la journée ou sous contrat d'un an ou moins, choisissez la rubrique 5) <input type="checkbox"/> 5. Travail autre que ceux décrits aux points 1 à 4 <input type="checkbox"/> 6. Aucun des membres du ménage ne travaillait				
(10)		Professions de l'époux et de l'épouse	Profession de l'époux		Profession de l'épouse	
	Autres remarques					
	Signature et sceau du notifiant	Époux : Sceau		Épouse : Sceau		
	Numéro de dossier					

Date à laquelle vous vous êtes inscrit comme résident à l'adresse actuelle	
Époux	
Épouse	

Signez sous votre nom marital.

Notification Deux témoins (âgés de 20 ans ou plus) sont nécessaires.

- Veuillez éviter d'utiliser un crayon ou un stylo à encre effaçable.
- Dans le champ « Nom du chef de famille », écrivez le nom de la personne qui apparaît en premier dans le registre de famille.
- Si vous souhaitez soumettre la notification à un des bureaux municipaux de la ville de Sapporo, vous n'avez besoin que d'une seule notification. (Si vous souhaitez la soumettre à d'autres endroits, veuillez vérifier directement avec le destinataire de la soumission)
- Si vous soumettez la notification à un bureau municipal qui n'est pas situé dans la localité de votre domicile enregistré, vous êtes tenu de présenter une copie certifiée du registre de famille ou un certificat de toutes les affaires enregistrées dans le registre de famille.
- Autres documents nécessaires
 - Divorce par médiation → Copie certifiée conforme du dossier de médiation
 - Divorce par adjudication → Copie certifiée conforme de l'adjudication écrite et certificat d'adjudication devenue définitive et contraignante
 - Divorce par transaction → Copie certifiée du procès-verbal de transaction
 - Divorce par reconnaissance → Copie du certificat d'enregistrement de la reconnaissance
 - Divorce par jugement → Copie certifiée conforme du jugement écrit et certificat du jugement devenu définitif et exécutoire

Témoins (requis uniquement en cas de divorce par Accord)		
Signature et Sceau	Sceau	Sceau
Date de naissance		
Adresse		
Domicile enregistré		

Veuillez cocher la case qui correspond à vos réponses.

Si les parents sont actuellement mariés, veuillez ne pas écrire le nom de famille de la mère mais uniquement son prénom.

Si un conjoint continue à utiliser le nom de famille conjugal après le divorce, n'écrivez rien dans la section de gauche. (Dans ce cas, une autre notification est requise en plus de la présente notification)

Pour ce qui est du mois et de l'année où le couple a commencé à vivre ensemble, veuillez indiquer le mois et l'année où le couple a célébré son mariage ou le mois et l'année où le couple a commencé à vivre ensemble, la date la plus en avance étant retenue.

Les éléments notifiés seront également utilisés pour les statistiques de l'état civil (enquête statistique fondamentale au titre de la loi sur les statistiques, gérée par le ministère de la santé, du travail et des affaires sociales)

Lorsqu'un couple divorce, il est censé décider d'un commun accord des questions nécessaires à la garde des enfants, telles que le droit de visite et le partage de la pension alimentaire. Dans ce cas, l'intérêt de l'enfant doit avoir la priorité absolue.

• S'il y a des enfants mineurs, veuillez cocher la case qui correspond à votre situation.

Un accord est conclu en ce qui concerne le droit de visite.
 Cet accord n'a pas encore été conclu.

« Visite » désigne un contact régulier et continu qu'un parent qui vit séparément des enfants a (par exemple, en se rencontrant et en ayant des conversations, en jouant ensemble, en faisant des appels téléphoniques ou en échangeant des lettres).

• S'il y a des enfants qui ne sont pas financièrement indépendants (non limité aux enfants mineurs), veuillez cocher la case qui correspond à votre situation.

Un accord est conclu en ce qui concerne le partage de la pension alimentaire pour les enfants.
 Cet accord n'a pas encore été conclu.

« Pension alimentaire », désigne tous les coûts, frais d'éducation ou frais médicaux nécessaires aux besoins fondamentaux des enfants (même si un enfant a un revenu grâce à un emploi à temps partiel, il peut aussi être considéré comme n'étant pas financièrement indépendant).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la brochure intitulée « Conseils et questions-réponses sur l'exécution de l'accord relatif aux pensions alimentaires pour enfants » distribuée dans les bureaux municipaux de chaque municipalité. La brochure est également disponible sur le site http://www.moi.go.jp/MINJI/minii07_00194.html.

- Vous êtes tenu d'apposer vous-même votre signature.
- Veuillez apposer des sceaux différents pour les parties respectives.
- Veuillez apporter un sceau du notifiant lors de la soumission de la notification.

Numéro de contact pendant la journée
TEL :
Domicile/ Lieu de travail/ Autre numéro de téléphone joignable (c/o)

Si votre adresse et/ou le chef de famille change en raison du divorce, vous êtes tenu d'entreprendre les démarches pour changer l'adresse et/ou le chef de famille.

Si vous soumettez les notifications de ces changements et la notification de divorce en même temps, veuillez inscrire la nouvelle adresse et/ou le nom du chef de famille dans les sections « Adresse » et « Nom du chef de famille » de la présente notification.

Notez que la notification de changement de résidence ne peut être acceptée en dehors des heures de bureau (par exemple, les samedis, dimanches et jours fériés). Veuillez le soumettre à une date ultérieure.